

Bonne nouvelle pour l'examen d'entrée en médecine, mais pas pour certains étudiants

L'examen d'entrée en médecine et dentisterie organisé en septembre n'est pas encore sauvé, mais c'est en bonne voie. Septante étudiants qui avaient raté cet examen ont plaidé leur cause lundi devant le Conseil d'Etat. Tous sont reçus collés, c'est-à-dire qu'ils ont réussi au moins 45 crédits mais qu'ils ne peuvent poursuivre leurs études en raison de leurs échecs au concours organisé au mois de juin et à l'examen d'entrée de ce mois de septembre. Ils sont repartis sans beaucoup d'espoir. L'auditeur du Conseil d'Etat a en effet jugé leur requête irrecevable. Et le Conseil d'Etat suit généralement l'avis de son auditeur.

Un autre dossier concernait le recours intenté par deux étudiants, l'un rhétoricien, l'autre étudiant en médecine. Les deux jeunes demandaient en extrême urgence la suspension de la décision du jury de l'examen d'entrée. L'auditeur a cette fois estimé que le recours était recevable, mais il a préconisé son rejet, les moyens invoqués n'étant pas considérés comme devant être pris en considération. Une quatrième audience est prévue vendredi pour examiner les derniers recours.